

Assainissement eaux usées

Par Tardifgerard, le 19/02/2012 à 17:17

Bonjour.

Ma commune a décidé de créer une reseau de tout à l'egout, je suis actuellemnt en assainissement individuel. Plusieurs soucis arrivent.

La commune m'oblige à me raccorder, normal, dans les deux ans.

Mais nous n'avons pas eu d'info avant Octobre dernier, est-ce légal? Ils ont réalisé leur étude sans informer les propriétaires en amont. De plus ils veulent m'obliger a installer la boite de raccordement sur mon terrain au travers d'une convention de servitude, au lieu de la placer en limite de ma parcelle en domaine public. Quels recours puis-je avoir?